

## Rives Publiques fait pression sur Mies

**Recours** L'association de Victor von Wartburg recourt contre le refus de Mies de libérer ses rives de toute entrave au passage du public.



Victor von Wartburg, président de Rives Publiques, aimerait que toutes les entraves au passage public soient supprimées

Image: Alain Rouèche-A

Par Yves Merz  
14.07.2015

Ses combats pour permettre un libre accès aux rives du lac sont déjà nombreux, mais pour la première fois, en février dernier, l'Association Rives Publiques a demandé à deux communes, Mies et Tannay, d'ouvrir la totalité de leurs rives au public.

Tannay a entamé des démarches auprès des propriétaires privés. Mies a refusé cette requête. Dès lors, Rives Publiques et onze habitants des bords du Léman ont déposé, le 2 juillet, un recours contre cette décision auprès de la Cour de droit administratif et public du Canton de Vaud.

Victor von Wartburg, président de l'association et résident de Mies, dit avoir choisi cette commune parce que toutes les parcelles riveraines sont grevées d'une servitude de passage publique. «Sauf une, la plus grande, la 183, qui est celle de la réserve naturelle des Crénées, précise le syndic Pierre-Alain Schmidt. Et elles sont en faveur de l'Etat de Vaud, pas de la commune.»

### **Pas de motifs financiers**

Surtout, il voit deux raisons de s'opposer à la requête de Rives Publiques. «Il ne s'agit pas d'une position dogmatique. Ni de motifs financiers. Nous reprenons les arguments de la précédente Municipalité. On n'est pas favorable à ouvrir un passage public parce qu'il traverserait la réserve naturelle et parce qu'il y a la résidence de l'ambassadrice américaine.»

Victor von Wartburg lui répond que la réserve peut être contournée et qu'il y a d'autres villas à louer ailleurs qu'au bord du lac pour l'ambassadrice.

Après deux jugements en faveur de Rives Publiques (La Tourangelle à Gland et Tannay), l'association considère que le Tribunal cantonal devrait prendre cette nouvelle jurisprudence en considération.

En cas de victoire, elle espère en faire un exemple. Mais avant cela, il faudra que le recours soit recevable. En effet, à deux reprises déjà, le Tribunal a estimé que l'association n'avait pas qualité pour faire recours. C'est d'ailleurs à défaut de pouvoir faire recours que Victor von Wartburg dit avoir été contraint de taillader une clôture à Tannay.

Le syndic de Mies assure n'avoir aucune animosité envers Victor von Wartburg. «Mais comme nous sommes attaqués, nous allons défendre les intérêts de la Commune», s'empresse-t-il d'ajouter. (24 heures)  
(Créé: 14.07.2015, 20h17)